

# Exemples de messages fiscaux à réutiliser

**Voici trois exemples de textes à insérer dans vos supports de communication pour les campagnes d'appel à dons.**

**A vous de les adapter à votre structure.**

**Merci de voir les recommandations sur la page suivante**

## Modèle 1

Votre générosité nous permettra de poursuivre et de développer nos actions [nommer l'action ou les actions] pour les [bénéficiaires] [territoire].

Pour chaque don effectué, vous recevrez un reçu fiscal qui vous donnera droit de déduire 66% du montant de votre don (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Ainsi, un don de 100 € ne vous coûtera que 34 € après déduction !

## Modèle 2

[Nom de l'association] est une association loi de 1901 d'intérêt général. Tout don donne droit à une déduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable (Articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts).

*Un don de 40 € revient à seulement 10 € si vous êtes imposable.*

## Modèle 3

Notre association est reconnue d'intérêt général. À ce titre, les dons qui lui sont faits ouvrent droit à une réduction d'impôt conformément aux articles 200 (particuliers) et 238 bis (entreprises) du Code général des impôts. Ainsi, pour une personne imposable, un don de 100 € ne coûte que 34 € après réduction de 66 % dans la limite annuelle de 1 000 €. Pour une entreprise, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60 % dans la limite du montant le plus favorable entre 20 000 € et 0,5 % du chiffre d'affaires HT, puis 40 % pour la fraction au-delà de 2 M€ de dons annuels. Un reçu fiscal vous est délivré pour votre déclaration.

## ATTENTION !

Avant d'indiquer une de ces mentions, merci de vérifier que votre association répond bien aux critères de l'intérêt général !

### **Qu'est-ce qu'une association reconnue d'intérêt général ?**

Une association d'intérêt général est, en droit fiscal français, un organisme qui peut, au vu des critères de l'administration fiscale, émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs.

Les associations concernées par ce statut présentent un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, la défense de l'environnement naturel.

Les conditions requises pour cette reconnaissance sont :

- **une activité non lucrative**
- **une gestion désintéressée**
- **un cercle étendu de bénéficiaires**

(Source : [Association reconnue d'intérêt général et reçus fiscaux | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique - https://www.economie.gouv.fr/cedef/fiches-pratiques/association-reconnue-dinteret-general-et-recus-fiscaux](https://www.economie.gouv.fr/cedef/fiches-pratiques/association-reconnue-dinteret-general-et-recus-fiscaux))

En cas de doute, vous pouvez vous rapprocher de l'administration afin de demander un [rescrit fiscal](#).